



Communiqué de presse

La Ville de Strasbourg s'engage aux côtés de l'ANPCEN pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes

Strasbourg – 5 octobre 2015 : Strasbourg, avec plus de 270 000 habitants, en signant la charte d'engagements volontaires proposée par l'Anpcen aux collectivités locales, devient la première grande ville de France à prendre un engagement pour la qualité de la nuit, privilégiant une approche globale.

Les nuisances lumineuses sont visibles partout en France, en milieu rural ou urbanisé. Et la quantité de lumière émise la nuit a cru de 94 % depuis les années 1990. « Prévention, limitation et suppression des nuisances lumineuses » sont des objectifs publics reconnus par la loi.

Il s'agit de répondre bien sûr aux besoins d'éclairage, mais aussi d'identifier des lumières inutiles, des éclairages trop puissants, mal orientés, éblouissants ou intrusifs, des lumières superflues à certaines heures de la nuit et en certains lieux. La capitale alsacienne et l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) collaborent ainsi depuis plusieurs années pour rechercher le meilleur équilibre entre les réponses aux besoins de sécurité et de confort fournies par l'éclairage public et celles permettant de supprimer les effets non désirés et parfois néfastes de la lumière artificielle nocturne lorsqu'elle est trop importante ou inadaptée.

Strasbourg, dans le cadre de son plan Climat, est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'éco-conception en matière d'éclairage public avec un objectif de sobriété énergétique affirmé.

Par cette charte d'engagement volontaire, première à être signée par une grande ville de France, la Ville de Strasbourg poursuivra des programmes de réduction globale de la lumière nocturne émise dans l'environnement, de maîtrise de l'orientation de la lumière et des choix de températures de couleur ainsi que de réduction de la consommation d'énergie (objectif de - 25 % de consommation électrique entre 2010 et 2020). Ces mesures participent notamment à la préservation de la biodiversité, la réduction des nuisances lumineuses et la qualité du ciel nocturne pour tous.

L'ANPCEN, reconnue d'intérêt général et agréée association nationale de protection de l'environnement, est la seule association nationale dont l'objet social et l'expertise reconnue sont entièrement dédiés aux enjeux pluriels de la qualité du ciel et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans. Elle privilégie une approche transversale de ces enjeux. Elle agit à la fois au plus près des élus et citoyens et au niveau national. Par ses recommandations, des solutions simples et peu onéreuses pour les collectivités, donc pour les citoyens, par ses outils d'un abord simple, elle accompagne les collectivités pour mettre en œuvre des actions cohérentes dans le domaine de l'éclairage et des mises en lumière : économies d'énergie, économies

budgétaires, prise en compte des effets sur l'environnement, le sommeil et la santé, la préservation de la capacité à observer un ciel étoilé. Cette approche globale conduit à concevoir un éclairage pleinement contemporain répondant aux enjeux du XXIème siècle.

Anne-Marie Ducroux, Présidente de l'Anpcen, indique : « *La ville de Strasbourg est pour nous une ville qui ouvre une voie innovante, en comprenant combien une approche plus globale de l'éclairage, est gagnante écologiquement et économiquement donc in fine socialement. Elle a su être à l'écoute sur ces enjeux et par cette signature elle concrétise un engagement de son maire envers l'association. Quand les promesses faites sont tenues par les élus, il est important de le souligner. De plus, nous avons déjà eu deux fois l'occasion de suivre de nuit à Strasbourg l'application d'un arrêté sur les vitrines, façades et bureaux non occupés, et avons pu dire publiquement combien la ville avait progressé. D'ailleurs depuis fin juillet 2015, la nouvelle loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, incite désormais sous l'impulsion de l'ANPCEN, les collectivités à l'exemplarité en matière d'éclairage public, tant énergétique qu'environnementale, en se référant aux nuisances lumineuses. L'action de la ville de Strasbourg envers les nuisances lumineuses et leurs impacts aura donc toute sa place.* »

Lorsque l'ANPCEN a questionné les Français avec TNS Sofrès, ils ont indiqué accorder prioritairement leur confiance aux élus locaux (47%) et aux associations environnementales (41 %) ¹ pour réduire les nuisances lumineuses, confirmant ainsi les résultats de nombre d'études attribuant la confiance d'abord aux acteurs de proximité et aux acteurs sociaux représentant à but non lucratif.

Strasbourg et l'ANPCEN ont choisi la voie des échanges et du partage d'expertise pour faire progresser la qualité de la nuit pour tous. Cet engagement est le résultat d'une relation de proximité et de longue durée.

★ **Contacts presse :**

Agence Douze avril

Aurore Queriaud :

06 82 59 87 91

aurore@douzeavril.com

Aurélia Jourdain :

06 60 07 42 47

aurelia@douzeavril.com

Ville de Strasbourg

Anne Rageot

Tél. : 03 68 98 68 70

anne.rageot@strasbourg.eu

★ **Contacter l'Anpcen :**

info@anpcen.fr

★ **Site anpcen :**

www.anpcen.fr

★ **Twitter :** @anpcen

¹ Sondage Tns Sofres-Anpcen, 2013